

# MARSEILLE : CORONAVIRUS, le point de la situation dans la région SUD

Depuis plusieurs semaines déjà, l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et les préfetures ont mis en place une organisation sur le territoire régional pour préparer le système de santé d'éventuels cas de coronavirus.



## COVID-19 : point de situation.

Par mesure de précaution, pour faire face à une éventuelle épidémie COVID-19, le Ministère des Solidarités et de la Santé a demandé aux ARS de renforcer cette organisation et de mettre en place une «plateforme de veille et d'urgence renforcée».

**Quelle est la stratégie régionale ?**

Dans cette première phase «pré-épidémique», la stratégie est de détecter et de prendre en charge le plus précocement possible les cas et les personnes dites « contacts » afin d'éviter toute diffusion du virus.

### **Quels sont les établissements mobilisés par l'ARS Paca dans le cadre de ce dispositif ?**

Un premier niveau de réponse s'appuie sur les établissements de santé de première ligne, habilités pour le Covid-19 : l'Assistance Publique des hôpitaux de Marseille et le Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Nice. Ces établissements constituent la première ligne de prise en charge. Ils disposent d'un plateau technique hautement spécialisé et d'un recours permanent à un infectiologue. Ils permettront notamment la prise en charge des patients classés « cas confirmés » dans des conditions de sécurité maximales au sein de services de maladies infectieuses et tropicales et/ou de réanimation. Si un cas possible est identifié, les prélèvements effectués sont envoyés à l'IHU de Marseille pour analyse. Dans les prochains jours, le CHU de Nice sera également équipé pour réaliser ces tests.

Pourquoi avoir identifié des établissements de «deuxième ligne» ?

L'ARS a effectivement défini une liste d'établissements mobilisables en seconde intention, si besoin, pour augmenter les capacités des établissements de première ligne. Ces établissements mettent en place une organisation spécifique en cas d'épidémie de Coronavirus.

### **Il s'agit des établissements suivants :**

- . dans les Alpes-de-Haute-Provence : le centre hospitalier (CH) de Digne
- . dans les Hautes-Alpes : le CH de Gap et le CH de Briançon
- . dans les Alpes-Maritimes : le CH de Cannes
- . dans les Bouches-du-Rhône: l'Hôpital d'instruction des

armées Laveran, le centre hospitalier d'Aix -en-Provence, l'Hôpital Européen

. dans le Var : le centre hospitalier intercommunal Toulon-La Seyne-sur-Mer et l'Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne

. dans le Vaucluse : le centre hospitalier d'Avignon

Les établissements suivants seront également mobilisables en cas de besoin : le CH de Manosque, le CH d'Antibes et de Grasse, l'Institut Arnaud Tzanck, le CH de Martigues et CH d'Arles, l'Hôpital Saint Joseph, le centre hospitalier de Fréjus et de Draguignan.

### **Quelles sont les mesures de précaution à communiquer à la population ?**

Il n'y a actuellement pas de circulation active du virus sur notre territoire. Toutefois, les gestes barrières, comme notamment se laver les mains régulièrement ou utiliser des gels hydro-alcooliques, sont des réflexes incontournables à adopter pour se protéger de la maladie comme pour se protéger des autres virus qui circulent en période hivernale.

**Afin de diminuer les risques de propagation de la maladie, les personnes revenant de zones à risque doivent adopter quelques mesures de précaution :**

**Dans les 14 jours suivant le retour :**

- . Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- . Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- . Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;
- . Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- . Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- . Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes

fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;

. Evitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).

. Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...) ;

. Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée.

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage.

Où peut-on retrouver toutes ces informations ?

Des sites d'information complets sont régulièrement mis à jour. Rendez-vous sur notre site internet [paca.ars.sante.fr](http://paca.ars.sante.fr) ou sur le site du Gouvernement.

Agence régionale de santé Paca

[ars-paca-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-communication@ars.sante.fr)